"TEMPLEUVE DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.1.581.168
Siège Social : 29, rue de Maresquel
59242 TEMPLEUVE

778 148 312 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC	94 121 645			94 121 645
	Production vendue biens *	FD / FE / FF	7 558 694			7 558 694
	Production vendue services *	FG / FH / FI	2 683 151			2 683 151
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	104 363 490			104 363 490
	Production stockée *	FM				
	Production immobilisée *	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)	FP				720 726
	Autres Produits (1) (11)	FQ				501 986
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				105 586 202
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS				82 293 150
	Variation de stocks (marchandises) *	FT				-653 523
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *	FU				163 071
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *	FW				6 666 665
	Impôts, taxes et versements assimilés *	FX				1 309 602
	Salaires et traitements *	FY				9 343 054
	Charges sociales (10)	FZ				2 413 119
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *	GA				1 646 841
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				69 115
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				58 468
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				103 309 560
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG				2 276 642
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				1 833
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				1 833
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				382 977
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				382 977
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV				-381 144
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW				1 895 498

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	141 535
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	126 168
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	267 703
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 898
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	88 168
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	5 305
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	102 371
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	165 332
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	400 747
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	366 619
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	105 855 738
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	104 562 274
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 293 464

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	41 379
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	4 460
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	23 378
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	364 769
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	596 906
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	2 714
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amend.fisc. pénales	3 539	
Pénalités Déduct.Fiscalement	746	
Libéralités	144	
Autr.charg.except./op.gestion	10	
Ch./Ex.Ant-Imp.& Tax.Autr.Org.	2 730	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Ch./Ex.Ant-Imp.& Tax.Autr.Org.	2 730	
Ch./Ex.Ant-Rémunérations Pers.	235	
Ch./Ex.Ant-Charg.Soc.& Prévoy.	726	
Ch./Ex.Ant-Rev.Autr.Créances	768	
Pr./Ex.Ant-Imp.& Tax.Autr.Org.		711

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

"TEMPLEUVE DISTRIBUTION"

Société par actions Simplifiée au capital de €.1.581.168
Siège Social : 29, rue de Maresquel
59242 TEMPLEUVE

778 148 312 RCS LILLE METROPOLE

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 7 MARS 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023, s'élevant à €.1.293.463,64, de la manière suivante, :

- distribution aux associés, à titre de dividendes, de la somme de.....€.1.292.604,84,
- le solde à la réserve facultative, soit la somme de.....€.858,80.

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de €.13,08.

Les dividendes sont payables au siège social, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018 :

1 - Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €.50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €.75 000 pour les couples soumis à imposition commune,
*les prélèvements sociaux de 17,20 %,
les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.
Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :
- la réserve légale reste fixée à €.158.116,80, soit 10% du capital social,
- la réserve facultative est portée de €.2.672.590,97 à €.2.673.449,77.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare que les dividendes suivants ont été distribués aux associés au cours des trois derniers exercices, à savoir :

- par l'Assemblée Générale du 19 mars 2021, la somme de €.400.233,15, soit un dividende de €.4,05 par action éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques,

- par l'Assemblée Générale du 11 mars 2022, la somme de €.1.199.711,22, soit un dividende de €.12,14 par action éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques,
- par l'Assemblée Générale du 24 mars 2023, la somme de €.929.924,43, soit un dividende de €.9.41 par action éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME



"TEMPLEUVE DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.1.581.168
Siège Social : 29, rue de Maresquel
59242 TEMPLEUVE

778 148 312 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 29 Rue du Maresquel 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 7 8 1 4 8 3 1 2 0 0 0 7 8 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30/09/2023 Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	336 568	AG 160 006	176 562
	Fonds commercial (1)	AH	40 000	AI	40 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	22 621	AM	22 621
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	2 144 670	AO	2 144 670
	Constructions	AP	16 438 975	AQ 7 371 046	9 067 930
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 915 659	AS 5 293 827	621 832
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 758 663	AU 4 869 922	2 888 741
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX	2 068 493	AY	2 068 493
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	180 000	CV	180 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	1 639 180	BE	1 639 180
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	402 810	BI	402 810
	TOTAL (II)	BJ	36 947 640	BK 17 694 801	19 252 839
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	6 876 549	BU 68 237	6 808 312
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 668 824	BY 878	1 667 946
	Autres créances (3)	BZ	2 086 554	CA	2 086 554
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 294 912	CG	1 294 912
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	153 199	CI	153 199
	TOTAL (III)	CJ	12 080 039	CK 69 115	12 010 924
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	49 027 679	1A 17 763 916	31 263 763

Renvois :	(1) Dont droit au bail :	40 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 581 168)	DA	1 581 168
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	158 117
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	2 672 591
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 293 464
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	14 578
	TOTAL (I)	DL	5 719 918
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	181 985
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	181 985
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 920 396
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 329 924
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	31 147
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 781 650
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 947 523
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	582 181
	Autres dettes	EA	769 039
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	25 361 860
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	31 263 763

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	15 102 364
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 000 000

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Audit – Bureau de Quimperlé
15 rue Eric Tabarly

29300 Quimperlé

T : +33 (0)2 98 39 07 50

www.bakertilly.fr

TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 581 168 €
Siège social : 29, rue du Maresquel
59242 TEMPLEUVE

RCS LILLE 778 148 312

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

TEMPLEUVE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 1 581 168 euros
Siège social : 29, rue du Maresquel
59242 TEMPLEUVE

RCS LILLE 778 148 312

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société TEMPLEUVE DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TEMPLEUVE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nos travaux d'audit ont notamment porté sur la validation du chiffre d'affaires comptabilisé et sur la vérification de l'évaluation des provisions pour ristournes à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimperlé, le 21/02/2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Nathalie LE GALL

BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF

	Valeurs au 30/09/23			% de l'actif	Valeurs au 30/09/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				1		1
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	336 568	160 006	176 562		129 088	
Fonds commercial (1)	40 000		40 000		40 000	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes	22 621		22 621		41 727	
Immobilisations corporelles				54		54
Terrains	2 144 670		2 144 670		2 144 670	
Constructions	16 438 975	7 371 046	9 067 930		9 828 460	
Installations tech., matériel & outillages	5 915 659	5 293 827	621 832		718 173	
Autres immobilisations corporelles	7 758 663	4 869 922	2 888 741		2 645 286	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	2 068 493		2 068 493		98 950	
Immobilisations financières (2)				7		7
Participations	180 000		180 000		180 000	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	1 639 180		1 639 180		1 639 179	
Prêts						
Autres immobilisations financières	402 810		402 810		286 802	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**36 947 640**	**17 694 801**	**19 252 839**	**62**	**17 752 336**	**62**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				22		21
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	6 876 549	68 237	6 808 312		6 099 509	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				12		11
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 668 824	878	1 667 946		1 472 547	
Autres créances (3)	2 086 554		2 086 554		1 719 680	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 294 912		1 294 912	4	1 292 772	5
Charges constatées d'avance (3)	153 199		153 199		146 961	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**12 080 039**	**69 115**	**12 010 924**	**38**	**10 731 469**	**38**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**49 027 679**	**17 763 916**	**31 263 763**	**100**	**28 483 806**	**100**
(1) Dont droit au bail	*40 000*				*40 000*	
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						

EXPERT COMPTABLE Baker Tilly STREGO COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN (SUITE)

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF

	Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 581 168)	1 581 168	5	1 581 168	6
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		9		10
Réserve légale	158 117		158 117	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 672 591		2 671 633	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 293 464	4	930 882	3
SITUATION NETTE	5 705 339	18	5 341 800	19
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	14 578		9 273	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**5 719 918**	**18**	**5 351 073**	**19**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	181 985		181 985	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	**181 985**	**1**	**181 985**	**1**
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 920 396	38	12 272 982	43
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 329 924	4	615 213	2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 147		30 145	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 781 650	25	6 574 128	23
Dettes fiscales et sociales	2 947 523	9	2 470 146	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	582 181	2	13 388	
Autres dettes	769 039	2	973 043	3
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			1 703	
TOTAL DETTES	**25 361 860**	**81**	**22 950 747**	**81**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**31 263 763**	**100**	**28 483 806**	**100**
(1) Dont à plus d'un an	*10 228 349*		*10 071 630*	
(1) Dont à moins d'un an	*15 102 364*		*12 848 973*	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	*1 000 000*		*481 338*	
(3) Dont emprunts participatifs				

EXPERT COMPTABLE Baker Tilly STREGO COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	94 121 645	90	86 888 771	91	7 232 874	8
Production vendue (biens et services)	10 241 845	10	8 926 745	9	1 315 100	15
Montant net du chiffre d'affaires	**104 363 490**	**100**	**95 815 516**	**100**	**8 547 974**	**9**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	720 726	1	677 428	1	43 298	6
Autres produits	501 986		516 865	1	-14 879	-3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**105 586 202**	**101**	**97 009 809**	**101**	**8 576 393**	**9**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	81 141 020	78	74 716 416	78	6 424 605	9
Variation de stocks	-653 523	-1	-384 159		-269 364	-70
Achats de matières premières et autres approvisionnements	163 071		140 179		22 892	16
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	7 818 794	7	7 219 936	8	598 858	8
Impôts, taxes et versements assimilés	1 309 602	1	1 229 131	1	80 471	7
Salaires et traitements	9 343 054	9	8 643 211	9	699 843	8
Charges sociales	2 413 119	2	2 356 170	2	56 949	2
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	1 646 841	2	1 665 789	2	-18 949	-1
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	69 115		123 820		-54 705	-44
Dotations aux provisions						
Autres charges	58 468		84 612		-26 144	-31
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**103 309 560**	**99**	**95 795 104**	**100**	**7 514 457**	**8**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 276 642**	**2**	**1 214 705**	**1**	**1 061 936**	**87**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	*41 379*	*127 804*
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	*4 460*	*60 086*

EXPERT COMPTABLE Baker Tilly STREGO COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

		Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)						
Autres intérêts et produits assimilés	(3)	1 833		22 134		-20 301	-92
Reprises sur prov., dépréciations, transferts							
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**1 833**		**22 134**		**-20 301**	**-92**
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.							
Intérêts et charges assimilées	(4)	382 977		111 552		271 425	243
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		**382 977**		**111 552**		**271 425**	**243**
RÉSULTAT FINANCIER		**-381 144**		**-89 417**		**-291 727**	**-326**
RÉSULTAT COURANT avant impôts		**1 895 498**	**2**	**1 125 288**	**1**	**770 210**	**68**
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion		141 535		89 941		51 594	57
Sur opérations en capital		126 168		207 462		-81 294	-39
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges							
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**267 703**		**297 403**		**-29 700**	**-10**
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion		8 898		21 745		-12 847	-59
Sur opérations en capital		88 168		178 684		-90 516	-51
Dot. amortissements, dépréciations, prov.		5 305		5 305			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**102 371**		**205 735**		**-103 364**	**-50**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**165 332**		**91 668**		**73 664**	**80**
Participation des salariés aux résultats		400 747		197 050		203 697	103
Impôt sur les bénéfices		366 619		89 024		277 595	312
TOTAL DES PRODUITS		**105 855 738**	**101**	**97 329 346**	**102**	**8 526 392**	**9**
TOTAL DES CHARGES		**104 562 274**	**100**	**96 398 464**	**101**	**8 163 810**	**8**
Bénéfice ou Perte		**1 293 464**	**1**	**930 882**	**1**	**362 581**	**39**

(3) Dont produits concernant les entités liées — *23 378* — *7 671*

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 31 263 762,71 Euros, dégage un bénéfice de 1 293 463,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires:

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société fille».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;

- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;

- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	7 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 ans
- Matériels et outillages	4 à 10 ans
- Installations, aménag. divers	4 à 10 ans
- Véhicules	3 à 4 ans
- Mat. de bureau et informatique	3 à 7 ans
- Mobilier de bureau	4 à 8 ans

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au prix d'achat net net net (P3N : La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, diminué des ristournes sur factures, par avoir séparé, mensuelles, trimestrielles, ou semestrielles, et des R.F.A. conditionnelles.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évalués à leur valeur nominale.

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	CADRE A IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	315 582		138 005
CORPORELLES	Terrains		2 144 670		
	Constructions — Sur sol propre		16 261 935		
	Constructions — Sur sol d'autrui		168 840		8 200
	Constructions — Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		5 877 326		127 452
	Autres immos corporelles — Inst. générales, agencts & aménagts divers		5 838 192		776 244
	Autres immos corporelles — Matériel de transport		159 980		133 790
	Autres immos corporelles — Matériel de bureau & mobilier informatique		976 090		7 997
	Autres immos corporelles — Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes		98 950		2 068 493
		TOTAL	31 525 985		3 122 175
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		180 000		
	Autres titres immobilisés		1 639 179		
	Prêts et autres immobilisations financières		286 802		116 008
		TOTAL	2 105 981		116 008
		TOTAL GENERAL	33 947 548		3 376 188

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**	41 727	12 670	399 189	
CORPORELLES	Terrains				2 144 670	
	Constructions — Sur sol propre				16 261 935	
	Constructions — Sur sol d'autrui				177 040	
	Constructions — Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			89 119	5 915 659	
	Autres immos corporelles — Inst. gal. agen. amé. divers			83 969	6 530 467	
	Autres immos corporelles — Matériel de transport			23 340	270 430	
	Autres immos corporelles — Mat. bureau, inform., mobilier			26 321	957 766	
	Autres immos corporelles — Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes			98 950	2 068 493	
		TOTAL		321 699	34 326 461	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				180 000	
	Autres titres immobilisés				1 639 180	
	Prêts & autres immob. financières				402 810	
		TOTAL			2 221 990	
		TOTAL GENERAL	41 727	334 369	36 947 640	

EXPERT COMPTABLE Baker Tilly STREGO COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		104 767	67 909	12 670	160 006
	TOTAL	104 767	67 909	12 670	160 006
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	6 503 506	756 654		7 260 160
	Sur sol d'autrui	98 810	12 076		110 886
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		5 159 153	219 128	84 454	5 293 827
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	3 353 946	504 170	4 367	3 853 750
	Matériel de transport	148 994	34 225	23 340	159 879
	Mat. bureau et informatiq., mob.	826 035	52 679	22 421	856 294
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	16 090 445	1 578 931	134 581	17 534 795
	TOTAL GENERAL	**16 195 212**	**1 646 841**	**147 251**	**17 694 801**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre	5 305						5 305
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL	5 305						5 305
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL	**5 305**						**5 305**
Total général non ventilé			**5 305**					**5 305**

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

EXPERT COMPTABLE Baker Tilly STREGO COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES PROVISIONS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le ministère de l'Economie et des finances a assigné le GALEC en février 2018 à rembourser des fournisseurs concernant des remises additionnelles au titre des années 2013, 2014 et 2015.
Une provision de 181 985 a donc été comptabilisée.

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES PROVISIONS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	9 273	5 305		14 578
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	**9 273**	**5 305**		**14 578**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	181 985			181 985
	TOTAL	**181 985**			**181 985**
Provisions pour dépréciation	Sur Immobilisations - incorporelles				
	Sur Immobilisations - corporelles				
	Sur Immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur Immobilisations - titres de participation				
	Sur Immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	123 517	68 237	123 517	68 237
	Sur comptes clients	303	878	303	878
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	**123 820**	**69 115**	**123 820**	**69 115**
	TOTAL GÉNÉRAL	**315 078**	**74 420**	**123 820**	**265 678**
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises - d'exploitation		69 115	123 820	
	Dont dotations & reprises - financières				
	Dont dotations & reprises - exceptionnelles		5 305		

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

EXPERT COMPTABLE Baker Tilly STREGO COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES CRÉANCES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	402 810		402 810
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	335	335	
	Autres créances clients	1 668 489	1 668 489	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	2 520	2 520	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques — Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	189 963	189 963	
	Etat & autres coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques — Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 894 071	1 894 071	
	Charges constatées d'avance	153 199	153 199	
	TOTAUX	**4 311 388**	**3 908 578**	**402 810**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES DETTES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	11 920 396	2 990 719	7 912 742	1 016 936
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)		7 873	7 873		
Fournisseurs & comptes rattachés		7 781 650	7 781 650		
Personnel & comptes rattachés		1 535 133	1 535 133		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		984 701	984 701		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	5 039	5 039		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	422 650	422 650		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		582 181	582 181		
Groupe & associés (2)		1 322 050	23 378	1 298 672	
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		769 039	769 039		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**25 330 713**	**15 102 364**	**9 211 414**	**1 016 936**

Renvois

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 100 000
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 014 363
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	244

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	153 199
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**153 199**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	438 588
Autres créances	1 859 811
Disponibilités	
TOTAL	**2 298 399**

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60 431
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 115 660
Dettes fiscales et sociales	2 243 276
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	466 596
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**3 885 963**

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	98 823,00	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	98 823,00	16,00

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de marchandises	94 121 645		94 121 645
Ventes de produits finis	2 683 151		2 683 151
Prestations de services	7 558 694		7 558 694
Chiffre d'affaires	**104 363 490**		**104 363 490**

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 276 642	2 751 242	687 810	1 588 832
RÉSULTAT FINANCIER	-381 144	-381 144	-95 286	-285 858
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	165 332	168 871	42 218	123 114
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	-400 747	-197 050	-49 263	-351 484
RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT			-218 861	218 861
TOTAL	**1 660 083**	**2 341 919**	**366 618**	**1 293 465**

ENGAGEMENTS HORS BILAN

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 310 653,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les méthodes de calcul sont les suivantes:
- Condition: (départ volontaire)
- Age estimé de la retraite: 65 ans
- Méthode de calcul: droits accumulés avec projection salariale (progression: 1%)
- Rotation: lente
- Taux d'actualisation retenu: 2,72%
- Convention collective n°3305: commerce à prédominance alimentaire.

Le montant de l'engagement retraite est indiqué charges comprises. Un taux moyen de 37,34% a été appliqué.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société	4 347 759					4 347 759
Engagements assortis de sûretés réelles	10 859 964					10 859 964
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	**15 207 723**					**15 207 723**

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions	310 653			310 653
TOTAL	**15 518 376**			**15 518 376**

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société		3 762 057				3 762 057
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL		**3 762 057**				**3 762 057**

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 859 964	10 859 964
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**10 859 964**	**10 859 964**

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

EFFECTIF

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle

LES EFFECTIFS

	30/09/2023	30/09/2022
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	15,00	15,00
Agents de maîtrise	78,00	78,00
Employés et techniciens	247,00	247,00
Ouvriers		
Total	**340,00**	**340,00**

Afin de disposer d'une information pertinente, l'effectif indiqué ci-dessus a été calculé en équivalent temps plein (ETP).

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES ET ENTREPRISES LIÉES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

SAS PEVELE DISTRIBUTION
Siret : 879 633 055 00014
29 Rue Maresquel
59242 TEMPLEUVE EN PEVELE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ-MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES ET ENTREPRISES LIÉES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	180 000	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations	**180 000**	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances		
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 321 806	
Total des dettes	**1 321 806**	
Charges		
Charges financières	23 378	

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 10/22 au 09/23	Exercice 10/21 au 09/22	Exercice 10/20 au 09/21	Exercice 10/19 au 09/20	Exercice 10/18 au 09/19
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 581 168	1 581 168	1 581 168	1 581 168	1 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	98 823	98 823	98 823	98 823	93 750
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	104 363 490	95 815 516	90 072 917	85 684 847	78 445 614
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	3 658 270	2 878 074	4 008 891	2 968 010	892 974
Impôts sur les bénéfices	366 619	89 024	454 621	328 269	117 071
Participation des salariés due au titre de l'exercice	400 747	197 050	404 779	281 113	191 713
Résultat net (C)	1 293 464	930 882	1 444 992	975 231	
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	1 597 441	1 661 118	1 704 499	1 383 397	1 899 196
Résultat distribué (D)		929 924	1 199 711	400 233	1 175 994
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)	37,02	29,12	40,57	30,03	9,53
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations provisions	29,25	26,23	31,87	23,87	20,26
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)	13,09	9,42	14,62	9,87	
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)		9,41	12,14	4,05	12,54
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	373	373	345	319	273
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 343 054	8 643 211	8 406 630	8 008 274	6 776 397
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	2 413 119	2 356 170	2 267 497	2 208 846	1 999 042

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	1 581 168			1 581 168
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	158 117			158 117
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 671 633	958		2 672 591
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	930 882	1 293 464	930 882	1 293 464
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	9 273	5 305		14 578
TOTAL	**5 351 073**	**1 299 727**	**930 882**	**5 719 918**

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (7) (8)		Prets et avances consentis par la societe et non encore remboursees (7) (9)	Montant des cautions et avals donnes par la societe (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice ecoule (7) (10)	Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
PEVELE VOYAGES - 29 RUE DU MARESQUEL 59242 TEMPLEUVE-EN-PEVELE - 877929158	180 000		4 100,00	180 000	180 000			1 305 613	112 578	
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Parité de monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

COMMISSAIRE AUX COMPTES STREGO TILLY

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)	Quote-part du capital detenu en %	Valeurs comptables des titres detenus (7) (8)		Prets et avances consentis par la societe et non encore remboursees (7) (9)	Montant des cautions et avals donnes par la societe (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice ecoule (7) (10)	Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Parité de monnaie locale d'opération.
(7) En autres lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

COMMISSAIRE AUX COMPTES * STREGO Tilly

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
67120000	Pénalités, amend.fisc. pénales	3 539	
67121000	Pénalités Déduct.Fiscalement	746	
67130000	Libéralités	144	
67180000	Autr.charg.except./op.gestion	10	
67263700	Ch./Ex.Ant-Imp.& Tax.Autr.Org.	2 730	
67264100	Ch./Ex.Ant-Rémunérations Pers.	235	
67264500	Ch./Ex.Ant-Charg.Soc.& Prévoy.	726	
67276300	Ch./Ex.Ant-Rev.Autr.Créances	768	
67520000	V.n.c. immob.corporelles	88 168	
68725000	Dot Amorts Dérogatoires	5 305	
77180000	Autres prod.except./op.gest.		100 155
77263700	Pr./Ex.Ant-Imp.& Tax.Autr.Org.		711
77264700	Pr./Ex.Ant-Autres Charg.Soc.		31 081
77264800	Pr./Ex.Ant-Autr.Charg.De Pers.		98
77276300	Pr./Ex.Ant-Rev.Autr.Créances		9 490
77520000	Prod. cess. immob.corp.		88 168
77521000	Prod. cess. immob.corp. exo		38 000
	TOTAL	**102 371**	**267 703**

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
65260600	Ch./Ex.Ant-Ach.Matièr.-Fournit	12 449	
65260700	Ch./Ex.Ant-Achats	3 254	
65261300	Ch./Ex.Ant-Locations	477	
65261500	Ch./Ex.Ant-Entretien Répar.	727	
65262200	Ch./Ex.Ant-Rém.Interméd. Hono.	227	
65262300	Ch./Ex.Ant-Publicité	24 673	
65262500	Ch./Ex.Ant-Déplacem. Récept.	71	
65270700	Ch./Ex.Ant-Ventes March.	1 301	
65441000	Pertes S/Chq. Impay.Exerc.Ant.	134	
67263700	Ch./Ex.Ant-Imp.& Tax.Autr.Org.	2 730	
67264100	Ch./Ex.Ant-Rémunérations Pers.	235	
67264500	Ch./Ex.Ant-Charg.Soc.& Prévoy.	726	
67276300	Ch./Ex.Ant-Rev.Autr.Créances	768	
75260600	Pr./Ex.Ant-Ach.Matièr.-Fournit		13 000
75260700	Pr./Ex.Ant-Achats		28 084
75261300	Pr./Ex.Ant-Locations		3 929
75261400	Pr./Ex.Ant-Charges Locatives		4 276
75261500	Pr./Ex.Ant-Entretien Répar.		54 025
75261600	Pr./Ex.Ant-Assurances		3 398
75262200	Pr./Ex.Ant-Rém.Interméd. Hono.		4 321
75262300	Pr./Ex.Ant-Publicité		28 802
75270700	Pr./Ex.Ant-Ventes March.		7 116
77263700	Pr./Ex.Ant-Imp.& Tax.Autr.Org.		711
77264700	Pr./Ex.Ant-Autres Charg.Soc.		31 081
77264800	Pr./Ex.Ant-Autr.Charg.De Pers.		98
77276300	Pr./Ex.Ant-Rev.Autr.Créances		9 490
	TOTAL	**47 773**	**188 330**

TRANSFERTS DE CHARGES

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

TRANSFERTS DE CHARGES

	DÉSIGNATION	MONTANT
79110000	Transf.chg. fourn.mag.	961
79111000	Transf.chg. fourn.info.	3 874
79112000	Transf.chg. emballages	629
79118000	Transf.chg. entret.divers	7 930
79118100	Transf.chg. entret.divers exo	2 344
79121000	Transf.chg. téléphone	7 073
79122000	Transf.chg. héberg.repas	7 547
79124000	Transf.chg. étiquettes	236
79126000	Transf.chg. loc.mat.	143
79130100	Transf.chg. Publicité	44
79132000	Transf.chg. eau	2 136
79140000	Transf.chg. entret.mat.info.	9 122
79141000	Transf.chg. éléctricité	35 044
79152200	TRANSFERT CHARGES EXO HONORAIR	1 435
79160700	Transf.ch.-Achats marchandises	278 626
79161500	Transf.chg. Ent. véhic. exo	4 597
79162200	TRANSF CHARGES HONORAIRES+FORM	10 728
79162300	Transf.chg. Edition distrib.	801
79164300	Rembt Fongecif	3 600
79164500	Transf.Ch.-Rbt Cotis.A.T./Assu	35 718
79164800	Transf.Charg Refact Salaires	104 277
79164900	Transf.Charg Remb IJ	80 042
	TOTAL	**596 906**

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Détail des engagements hors bilan

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Engagements donnés

DATE D'AUTORISATION	DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS	MONTANT
23/06/2011	Caution solidaire à hauteur de 1.035.000 Euros au profit de la société LUCAT FINANCIERE en faveur du Crédit Agricole Nord de France en garantie d'un emprunt de 11.500.000 Euros pour une durée de 13 ans	1 035 000 €
23/06/2011	Caution solidaire à hauteur de 1.035.000 Euros au profit de la société LUCAT FINANCIERE en faveur de la BPI (anciennement OSEO) en garantie d'un emprunt de 11.500.000 Euros pour une durée de 13 ans.	1 035 000 €
30/06/2016	Caution solidaire au profit de la société SARL TILLOY, à hauteur de 434 146,34€ pendant toute la durée du prêt, en garantie du remboursement des emprunts souscrits pour un montant total de 17 800 000 euros.	434 146 €
11/05/2017	Caution solidaire de la Société SCAPARTOIS à hauteur de 975 609.76 Euros, en garantie du remboursement des emprunts souscrits pour un montant total de 40 000 000 euros.	975 610 €
22/11/2018	Caution solidaire de la société « SARL TILLOY », pour un emprunt d'un montant total de 8 500 000 Euros. - Auprès de la « CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE France » à hauteur de 1 700 000 Euros, - Auprès de la « BPIFRANCE FINANCEMENT » à hauteur de 1 700 000 Euros, - Auprès du « CIC NORD OUEST » à hauteur de 1 400 000 Euros, - Auprès du « CREDIT COOPERATIF » à hauteur de 1 400 000 Euros, - Auprès de la « CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE » à hauteur de 1 450 000 Euros, - Auprès de « ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTUTIONNELS » à hauteur de 850 000 Euros. Cette caution est d'un montant en principal de 180 851,07 Euros (plus intérêts, commissions, frais et accessoires, et ce, pendant toute la durée du prêt).	180 851 €

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly
STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

DATE D'AUTORISATION	DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS	MONTANT
28/04/2022	Caution solidaire de la société SCAPARTOIS en garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant total de 27 500 000€ consentie par : - La Caisse d'Epargne des Hauts-De-France à hauteur de 11 000 000€ ; - Le Crédit Agricole Brie Picardie à hauteur de 8 250 000€ ; - Le CIC Nord-Ouest à hauteur de 5 500 000€ ; - Le Crédit Coopératif à hauteur de 2 750 000€. Le montant en principal de la caution s'élève pour chaque société à 509 259,25€ pour une durée de 15 ans.	509 259 €
28/04/2022	Caution solidaire de la société SARL TILLOY en garantie du remboursement d'un emprunt d'une montant total de 4 000 000€ consentie par : - La Caisse d'Epargne des Hauts-De-France à hauteur de 1 600 000€ ; - Le Crédit Agricole Brie Picardie à hauteur de 1 200 000€ ; - Le CIC Nord-Ouest à hauteur de 800 000€ ; - Le Crédit Coopératif à hauteur de 400 000€. Le montant en principal de la caution s'élève pour chaque société à 74 074,07€.	74 047 €
24/03/2022	Caution solidaire de la SARL TILLOY Expansion en garantie du remboursement d'un emprunt d'un montant total de 5 400 000€ consentie par la Caisse d'Epargne pour une durée de 144 mois (dont 1 an de différé d'amortissement). Cette garantie est consentie à hauteur de 103 846,15€. Solde au 31/12/2022 : 5 400 000 €	103 846 €
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	**4 347 759 €**

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Engagements donnés par des tiers en garantie de dettes financières de Templeuve Distribution

DATE D'AUTORISATION	DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS	MONTANT
17/10/2012	Caution solidaire du dirigeant à hauteur de 20% en garantie d'un emprunt de 500.000 Euros pour une durée de 10 ans auprès du Crédit Agricole. Solde au 30/09/2023 : 0 €	0 €
17/10/2012	Caution solidaire du dirigeant à hauteur de 20% en garantie d'un emprunt de 500.000 Euros pour une durée de 10 ans auprès de BPI. Solde au 30/09/2023 : 0 €	0 €
16/04/2014	Caution solidaire du dirigeant à hauteur de 2 762 500 Euros, auprès du crédit agricole en garantie d'un emprunt de 8.500.000 Euros pour une durée de 15 ans. Solde au 30/09/2023 : 3 374 034 €	2 762 500 €
16/04/2014	Caution solidaire du dirigeant à hauteur de 25%, auprès de la BPI (anciennement OSEO) en garantie d'un emprunt de 8.500.000 Euros pour une durée de 15 ans. Solde au 30/09/2023 : 3 411 498 €	999 557 €
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**3 762 057 €**

Sûretés réelles consenties

DATE D'AUTORISATION	DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS	MONTANT
21/01/2013	Nantissement du fonds de commerce d'hypermarché appartenant à la société Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 500 000€ en principal, souscrit auprès de « OSEO » pour une durée de 10 ans au taux d'intérêt annuel variable EURIBOR3M + 1,40%. Solde au 30/09/2023 : 0 €	0 €
24/10/2012	Nantissement du fonds de commerce d'Hypermarché, appartenant à la société Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 500 000€ en principal, et des intérêts frais et accessoires, souscrit auprès du « Crédit Agricole Nord de France » pour une durée de 10 ans au taux d'intérêt annuel variable EURIBOR3M + 1,25%. Solde au 30/09/2023 : 0 €	0 €
16/04/2014	Nantissement du fonds de commerce d'Hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 8 500 000€ en principal, en concurrence avec le Crédit Agricole s'inscrivant pour le même montant, souscrit auprès de « BPI France » pour une durée de 15 ans au taux d'intérêt annuel variable EURIBOR3M + 1,30%. Solde au 30/09/2023 : 3 411 498 €	3 411 498 €
16/04/2014	Nantissement du fonds de commerce d'Hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 8 500 000€ en principal, en concurrence avec BPI France s'inscrivant pour le même montant, souscrit auprès de « CRCAM Nord de France » pour une durée de 15 ans au taux d'intérêt annuel variable EURIBOR3M + 1,10%. Solde au 30/09/2023 : 3 374 034 €	3 374 034 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

DATE D'AUTORISATION	DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS	MONTANT
12/04/2016	Nantissement du fonds de commerce d'un Hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 500 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires, souscrit auprès du « Crédit agricole Nord de France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel variable EURIBOR3M + 0,70%. Solde au 30/09/2023 : 0 €	0 €
01/06/2016	Nantissement du fonds de commerce d'Hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 500 000€ en principal, en concurrence avec CRCAM Nord de France s'inscrivant pour le même montant, souscrit auprès de « BPI France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel variable EURIBOR3M + 0,90%. Solde au 30/09/2023 : 0 €	0 €
17/03/2017	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 250 000€ en principal, en concurrence avec CRCAM Nord de France s'inscrivant pour le même montant, souscrit auprès de « BPI France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 0,81%. Solde au 30/09/2023 : 27 468 €	27 468 €
17/03/2017	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 250 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires en concurrence avec BPI France s'inscrivant pour le même montant, souscrit auprès de « Crédit agricole Nord de France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 0,81%. Solde au 30/09/2023 : 27 468 €	27 468 €
15/06/2018	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 1 250 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires en pari passu avec le Crédit Agricole, souscrit auprès de « Crédit coopératif » pour une durée de 10 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 1,15%. Solde au 30/09/2023 : 611 667 €	611 667 €

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

DATE D'AUTORISATION	DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS	MONTANT
15/06/2018	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 800 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires, souscrit auprès de « Crédit Agricole Nord de France » pour une durée de 10 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 1,10%. Solde au 30/09/2023 : 411 082 €	411 082 €
24/05/2019	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 600 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires, souscrit auprès de « Crédit Agricole Nord de France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 0,49%. Solde au 30/09/2023 : 238 170 €	238 170 €
24/06/2021	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 1 797 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires, souscrit auprès de « Crédit Agricole Nord de France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 0,86%. Solde au 30/09/2023 : 1 294 550 €	1 294 550 €
21/04/2022	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 500 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires, souscrit auprès de « Crédit Agricole Nord de France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel variable Euribor 3 mois + marge de 1,00% l'an. Solde au 30/09/2023 : 417 268 €	417 268 €
31/01/2023	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 500 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires, souscrit auprès de « EDEL » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 3,50%. Solde au 30/09/2023 : 468 188 €	468 188 €

EXPERT COMPTABLE
Baker Tilly STREGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

DATE D'AUTORISATION	DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS	MONTANT
23/03/2023	Nantissement du fonds de commerce d'un hypermarché appartenant à Templeuve Distribution, en garantie d'un emprunt de 600 000€ en principal et intérêts, frais, indemnités et autres accessoires, souscrit auprès de « Crédit Agricole Nord de France » pour une durée de 7 ans au taux d'intérêt annuel fixe + 4,548%. Solde au 30/09/2023 : 578 571 €	578 571 €
	TOTAL DES SURETES REELLES CONSENTIES	**10 859 964 €**

"TEMPLEUVE DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.1.581.168
Siège Social : 29, rue de Maresquel
59242 TEMPLEUVE

778 148 312 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 31 263 762,71 Euros, dégage un bénéfice de 1 293 463,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires:

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société fille».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;

- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;

- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été

modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	7 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 ans
- Matériels et outillages	4 à 10 ans
- Installations, aménag. divers	4 à 10 ans
- Véhicules	3 à 4 ans
- Mat. de bureau et informatique	3 à 7 ans
- Mobilier de bureau	4 à 8 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au prix d'achat net net net (P3N : La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, diminué des ristournes sur factures, par avoir séparé, mensuelles, trimestrielles, ou semestrielles, et des R.F.A. conditionnelles.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évalués à leur valeur nominale.

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2023
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

	CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	315 582	KE		KF	138 005	
CORPORELLES	Terrains	KG	2 144 670	KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	16 261 935	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	168 840	KN		KO	8 200	
CORPORELLES	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, materiel et outillage industriels [Dont Composants M3 13 653]	KS	5 877 326	KT		KU	127 452	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	5 838 192	KW		KX	776 244	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	159 980	KZ		LA	133 790	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	976 090	LC		LD	7 997	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	98 950	LL		LM	2 068 493	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	31 525 985	LO		LP	3 122 175	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations	8U	180 000	8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P	1 639 179	1R		1S		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	286 802	1U		1V	116 008	
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	2 105 981	LR		LS	116 008	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	33 947 548	ØH		ØJ	3 376 188	

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	41 727	LV	12 670	LW	399 189	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	2 144 670	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	16 261 935	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	177 040	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	89 119	MK	5 915 659	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	83 969	MN	6 530 467	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	23 340	MQ	270 430	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	26 321	MT	957 766	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	98 950	NE	2 068 493	NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	321 699	NH	34 326 461	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	180 000	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	1 639 180	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	402 810	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 221 990	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	41 727	ØK	334 369	ØL	36 947 640	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☒ *

Exercice N clos le 30/09/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	104 767	PF	67 909	PG	12 670	PH	160 006
TOTAL I		RK	104 767	RM	67 909	RN	12 670	RO	160 006
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	6 503 506	PN	756 654	PO		PQ	7 260 160
	Sur sol d'autrui	PR	98 810	PS	12 076	PT		PU	110 886
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 159 153	QA	219 128	QB	84 454	QC	5 293 827
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 353 946	QE	504 170	QF	4 367	QG	3 853 750
	Matériel de transport	QH	148 994	QI	34 225	QJ	23 340	QK	159 879
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	826 035	QM	52 679	QN	22 421	QO	856 294
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	16 090 445	QV	1 578 931	QW	134 581	QX	17 534 795
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	16 195 212	ØP	1 646 841	ØQ	147 251	ØR	17 694 801

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	5 305	R1		R2		R3		R4		R5		R6	5 305
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	5 305	X3		X4		X5		X6		X7		X8	5 305
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	5 305	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	5 305

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	5 305	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	5 305

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACUMP1A

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	9 273	TM	5 305	TN		TO	14 578	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	9 273	TS	5 305	TT		TU	14 578	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	181 985	5W		5X		5Y	181 985	
	TOTAL II	5Z	181 985	TV		TW		TX	181 985	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	123 517	6P	68 237	6R	123 517	6S	68 237	
	Sur comptes clients	6T	303	6U	878	6V	303	6W	878	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	123 820	TY	69 115	TZ	123 820	UA	69 115	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	315 078	UB	74 420	UC	123 820	UD	265 678	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	69 115	UF	123 820			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	5 305	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	402 810	UV		UW	402 810
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	335		335		
	Autres créances clients	UX	1 668 489		1 668 489		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 520		2 520		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	189 963		189 963		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 894 071		1 894 071		
Charges constatées d'avance		VS	153 199		153 199		
TOTAUX		VT	4 311 388	VU	3 908 578	VV	402 810
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	11 920 396	2 990 719	7 912 742	1 016 936
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 873	7 873		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 781 650	7 781 650		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 535 133	1 535 133		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	984 701	984 701		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 039	5 039		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	422 650	422 650		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	582 181	582 181		
Groupe et associés (2)		VI	1 322 050	23 378	1 298 672	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	769 039	769 039		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	25 330 713	VZ 15 102 364	9 211 414	1 016 936
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 100 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	244
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 014 363	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

"TEMPLEUVE DISTRIBUTION"

Société par Actions Simplifiée au capital de €.1.581.168
Siège Social : 29, rue de Maresquel
59242 TEMPLEUVE

778 148 312 RCS LILLE METROPOLE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 31 263 762,71 Euros, dégage un bénéfice de 1 293 463,64 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires:

La société est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est «société fille».

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;

- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;

- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;

- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été

modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	7 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 ans
- Matériels et outillages	4 à 10 ans
- Installations, aménag. divers	4 à 10 ans
- Véhicules	3 à 4 ans
- Mat. de bureau et informatique	3 à 7 ans
- Mobilier de bureau	4 à 8 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au prix d'achat net net net (P3N : La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, diminué des ristournes sur factures, par avoir séparé, mensuelles, trimestrielles, ou semestrielles, et des R.F.A. conditionnelles.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.
Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évalués à leur valeur nominale.

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2023
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

	CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	315 582	KE		KF	138 005	
CORPORELLES	Terrains	KG	2 144 670	KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	16 261 935	KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	168 840	KN		KO	8 200	
CORPORELLES	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, materiel et outillage industriels [Dont Composants M3 13 653]	KS	5 877 326	KT		KU	127 452	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	5 838 192	KW		KX	776 244	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	159 980	KZ		LA	133 790	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	976 090	LC		LD	7 997	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	98 950	LL		LM	2 068 493	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	31 525 985	LO		LP	3 122 175	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations	8U	180 000	8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P	1 639 179	1R		1S		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	286 802	1U		1V	116 008	
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	2 105 981	LR		LS	116 008	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	33 947 548	ØH		ØJ	3 376 188	

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	41 727	LV	12 670	LW	399 189	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	2 144 670	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	16 261 935	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	177 040	MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	89 119	MK	5 915 659	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	83 969	MN	6 530 467	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	23 340	MQ	270 430	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	26 321	MT	957 766	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	98 950	NE	2 068 493	NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	321 699	NH	34 326 461	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	180 000	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	1 639 180	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	402 810	2G	
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 221 990	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	41 727	ØK	334 369	ØL	36 947 640	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☒ *

Exercice N clos le 30/09/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	104 767	PF	67 909	PG	12 670	PH	160 006
TOTAL I		RK	104 767	RM	67 909	RN	12 670	RO	160 006
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	6 503 506	PN	756 654	PO		PQ	7 260 160
	Sur sol d'autrui	PR	98 810	PS	12 076	PT		PU	110 886
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	5 159 153	QA	219 128	QB	84 454	QC	5 293 827
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 353 946	QE	504 170	QF	4 367	QG	3 853 750
	Matériel de transport	QH	148 994	QI	34 225	QJ	23 340	QK	159 879
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	826 035	QM	52 679	QN	22 421	QO	856 294
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	16 090 445	QV	1 578 931	QW	134 581	QX	17 534 795
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	16 195 212	ØP	1 646 841	ØQ	147 251	ØR	17 694 801

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	5 305	R1		R2		R3		R4		R5		R6	5 305
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2	5 305	X3		X4		X5		X6		X7		X8	5 305
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	5 305	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	5 305

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	5 305	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	5 305

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACUMP1A

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	9 273	TM	5 305	TN		TO	14 578	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	9 273	TS	5 305	TT		TU	14 578	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	181 985	5W		5X		5Y	181 985	
	TOTAL II	5Z	181 985	TV		TW		TX	181 985	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	123 517	6P	68 237	6R	123 517	6S	68 237	
	Sur comptes clients	6T	303	6U	878	6V	303	6W	878	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	123 820	TY	69 115	TZ	123 820	UA	69 115	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	315 078	UB	74 420	UC	123 820	UD	265 678	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	69 115	UF	123 820			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	5 305	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : SAS TEMPLEUVE DISTRIBUTION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	402 810	UV		UW	402 810
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	335		335		
	Autres créances clients	UX	1 668 489		1 668 489		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 520		2 520		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	189 963		189 963		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 894 071		1 894 071		
Charges constatées d'avance		VS	153 199		153 199		
TOTAUX		VT	4 311 388	VU	3 908 578	VV	402 810
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	11 920 396	2 990 719	7 912 742	1 016 936
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 873	7 873		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 781 650	7 781 650		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 535 133	1 535 133		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	984 701	984 701		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 039	5 039		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	422 650	422 650		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	582 181	582 181		
Groupe et associés (2)		VI	1 322 050	23 378	1 298 672	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	769 039	769 039		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	25 330 713	VZ 15 102 364	9 211 414	1 016 936
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	1 100 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	244
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 014 363	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA